

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12418

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 MARS 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Décision modificative n°0.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans sa séance du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption de son budget primitif (BP) pour l'exercice 2018.

La décision modificative n°0 (DM0) doit enregistrer, à minima, les crédits relatifs à la fiscalité directe et à ses allocations compensatrices. Les services fiscaux, au moment de la rédaction du présent rapport ne nous ont pas encore notifié l'ensemble des recettes attendues. Néanmoins, les premiers ajustements qui doivent être opérés sont globalement plus favorables que prévu et les mouvements budgétaires nécessaires se traduisent par un réajustement des recettes de fonctionnement de plus de 233 K€ (le détail de ces ajustements est présenté dans le rapport « Fiscalité départementale – fixation du taux de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2018 et ajustement du produit fiscal départemental » lors de cette même séance.

Par ailleurs, hors notifications fiscales, d'autres ajustements budgétaires doivent être réalisés.

Ainsi, afin de pouvoir exécuter des protocoles transactionnels et solder ainsi des contentieux sur des marchés de construction, il est nécessaire d'ajouter 500 K€ en dépenses de fonctionnement sur le chapitre des charges exceptionnelles.

Il convient également de prévoir un crédit de 150 K€ en dépenses d'investissement afin de financer le rachat des parts détenues par tous les actionnaires de la société publique locale « Terra 13 » d'une part et de la société d'économie mixte « Treize Développement » d'autre part, pour mener à bien les opérations de dissolution fusion prévues, conformément aux délibérations n° 62 et 63 votées par la commission permanente du Département du 23 février 2018.

Ainsi, sur la base des développements précédents, je vous propose de rectifier les chiffres du BP 2018 est d'équilibrer la DM0 par la diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de -227,5K€ et par l'augmentation de l'emprunt d'équilibre de 377,5 K€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

Le présent rapport ayant été établi en l'absence de l'ensemble des données définitives de l'état fiscal 1253 DEP pour 2018, un amendement en séance publique est à prévoir.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL